



Séance du Conseil Général de Cuarnens du 26 septembre 2024
à la Salle de l'Hôtel de France à 20h15

CONSEIL GENERAL
CUARNENS

Présidence : Monsieur Raphaël Goy, Vice-président.

Monsieur le Vice-président donne connaissance de l'ordre du jour :

1. Appel
2. Admission de nouveaux membres
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juin 2024
4. **Préavis municipal No 03-2024** Arrêté d'imposition pour l'année 2025
5. **Préavis municipal No 04-2024** Demande d'un crédit de CHF 67'500.00 pour l'achat d'un dégrilleur à l'entrée de la STEP de Cuarnens
6. Communications de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

1. Appel :

46 membres sur 75 sont présents, le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer.

2. Admission de nouveaux membres :

Madame Mathilde Desquesnes Jenny et Messieurs Thierry Mattenberger et Julien Michel prononcent la formule rituelle et sont admis comme nouveaux membres du Conseil Général de Cuarnens.

3. Adoption du PV

M. Philippe Duperrex, absent lors de la séance du 6 juin, a une question concernant le point **9. Divers et propositions individuelles**. À la suite de l'intervention de M. Michel Bachmann, il constate qu'il n'y a eu aucune réaction de la Municipalité et demande s'il y a eu une suite après la lecture du texte.

M. Michel Bachmann prend la parole et informe qu'effectivement il n'y a pas eu de réaction le soir même lors de la séance du 6 juin, mais à sa grande surprise, la Municipale lui a rendu visite avec le voyer des eaux, quelques jours plus tard. Le ruisseau a été examiné : actuellement 2 tuyaux passent de façon souterraine. Il est question de réhabiliter le ruisseau d'origine. Également, par la suite, une nouvelle visite du Municipal des eaux a eu lieu, accompagné du

voyer et d'un responsable cantonal, toute une délégation de gens intéressés par la situation. Il se dit très satisfait de constater que des réactions ont eu lieu.

M. Jean-Daniel Staub, Municipal, informe qu'il a rencontré le voyer des eaux et le responsable cantonal des travaux. Le projet sera de rouvrir ce ruisseau jusqu'à la forêt, avec l'accord des propriétaires, ce qui amènera moins de soucis au niveau des inondations. La Municipalité a écrit au canton qui est très favorable à ce projet. Le canton subventionne ces travaux jusqu'à 75 à 80%.

Des citoyens inquiets par rapport à la Venoge ont écrit à la Municipalité à la suite des inondations survenues à Morges.

Après vérification de la Municipalité, la possibilité serait de réguler la Venoge déjà vers le canal des Mousses, par exemple, en ne laissant pas passer plus d'eau afin que l'inondation reste au canal.

Le PV de la séance du 6 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

4. Préavis municipal No 03-2024 Arrêté d'imposition pour l'année 2025

Le rapporteur de la Commission de gestion et des finances, **M. Julien Bovet**, prend la parole et précise que la commission, composée de Madame Anne Bovet et Messieurs Yann Delacrétaz, Christophe Chappuis et Peter Weilenmann, s'est réunie le mardi 3 septembre 2024 afin d'étudier l'Arrêté d'imposition pour l'année 2025.

Les finances de la commune sont bonnes et les revenus des impôts devraient être légèrement supérieurs au budget.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion demande unanimement au Conseil Général d'approuver l' « Arrêté d'imposition pour l'année 2025 ».

M. le Vice-président lit la conclusion du préavis 03-2024.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE CUARNENS

vu le préavis 03-2024 ;
ouï le rapport de la commission de gestion et des finances ;
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2025, tel que présenté en annexe.

M. le Vice-président passe le préavis 03-2024 au vote. Il est accepté à l'unanimité.

5. Préavis municipal No 04-2024 Demande d'un crédit de CHF 67'500.00 pour l'achat d'un dégrilleur à l'entrée de la STEP de Cuarnens

Le rapporteur de la commission technique désignée par le bureau, **M. Serge Clément**, prend la parole et précise que la commission composée de Madame Sandrine Chaillet et Monsieur Walter Hürlimann s'est réunie à la salle des sociétés le jeudi 5 septembre 2024 pour étudier le préavis 04-2024 concernant l'achat et l'installation d'un dégrilleur à l'entrée de la STEP directement à l'arrivée du réseau à la STAP.

Après avoir pris connaissance du préavis municipal 04-2024, et discuté sur :

1. Le préambule
2. La solution proposée par la Municipalité
3. La proposition de l'association EHVV, association Epuration des Eaux usées de la région Haute Venoge Veyron.

Concernant le préambule, la commission reconnaît les faits relevés par la Municipalité et l'ancien exploitant de la STEP, M. Serge Clément confirme les inconvénients récurrents dus à l'absence d'un dégrilleur.

La solution proposée par la Municipalité est la meilleure, si ce n'est la seule, pour optimiser le fonctionnement et le rendement de la STEP, ainsi que le fait de retenir une grande partie des fibres produites par les divers déchets déposés dans les WC, les lessives et toutes sortes d'objets insolites jetés volontairement ou accidentellement dans la cuvette des toilettes ainsi que des pierres qui sont transportées par le réseau d'eau lors de travaux entrepris sur le territoire communal.

La reprise de l'installation du dégrilleur par l'association EHVV à sa valeur résiduelle des 2/3 du montant si la STEP régionale est mise en fonction en 2029 semble être la bonne proposition.

La commission après avoir discuté du préavis et des points relevés ci-dessus, propose au Conseil Général de Cuarnens d'accepter le préavis municipal N° 4 tel que proposé.

Le rapporteur de la Commission de gestion et des finances, **M. Julien Bovet** prend la parole et précise que la commission, composée de Madame Anne Bovet et Messieurs Yann Delacrétaz, Christophe Chappuis et Peter Weilenmann, s'est réunie le mardi 3 septembre 2024 afin d'étudier la demande d'un crédit de CHF 67'500.00 pour l'achat d'un dégrilleur à l'entrée de la STEP de Cuarnens.

Le système actuellement en place demande de nombreuses heures d'entretien chaque mois, principalement pour le déboucher ou pour changer les couteaux.

Une fois la nouvelle STEP en place, ce système lui sera revendu.

L'amortissement sera effectué sur une durée de 20 ans. Cette durée est rendue obligatoire par la Confédération et le nouveau plan comptable harmonisé, MCH2.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion demande unanimement au Conseil Général d'approuver la « Demande d'un crédit de CHF 67'500.00 pour l'achat d'un dégrilleur à l'entrée de la STEP de Cuarnens ».

M. le Vice-président lit la conclusion du préavis 04-2024.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE CUARNENS

vu le préavis 04-2024 ;
ouï les rapports de la commission de gestion et des finances et de la commission ad hoc ;
considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour .

DÉCIDE

1. d'accorder un crédit de CHF 67'500.00 TTC pour financer l'achat d'un dégrilleur à l'entrée de la STEP de Cuarnens ;
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie générale et/ou par un emprunt ;
4. d'amortir l'investissement sur une période de 20 ans, la première fois au budget 2025 .

M. le Vice-président passe le préavis 04-2024 au vote. Il est accepté à l'unanimité.

6. Communications de la Municipalité

M. le Syndic prend la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Comme vous le savez certainement tous, j'ai décidé d'arrêter mon mandat au sein de la Municipalité au 31 décembre 2024.

Plusieurs raisons m'ont amené à cette décision.

Depuis l'âge de 16 ans, j'ai consacré beaucoup de temps pour les sociétés.

Depuis 1985, j'ai œuvré au sein de la société de Gym de Cuarnens en tant que moniteur et cela pendant 20 ans.

Membre des sapeurs-pompiers du SDIS Cuarnens puis du SDIS Région Venoge de 1990 à 2023, j'ai œuvré en tant que premier lieutenant et mis mes compétences à disposition en tant

que chauffeur, porteur d'appareil respiratoire et spécialiste antichute et de plus je donnais de la formation dans les deux domaines.

J'ai aussi été membre du comité du Pied du Jura Expo en tant que caissier de 2003 à 2023.

Pour la commune de Cuarnens, j'ai été Municipal depuis 2005 à 2017 en charge du dicastère des domaines et de la forêt puis des bâtiments communaux.

(En 2027,) à la suite du départ de M. Fabian Mariller, j'ai pris la fonction de Syndic, en 7 ans, j'ai fait pas moins de 47 discours, nous avons présenté 70 préavis au Conseil Général, et validé plus de 5'000 décisions municipales.

Dans mon cadre professionnel, mon entreprise a subi aussi énormément de changements à la suite de la suppression des contrats avec l'armée et dernièrement avec la reprise des activités de fonderie.

Depuis le début de l'année, je me rends compte que je n'arrive plus à m'investir pour la commune comme je le souhaiterai.

Je suis aussi fatigué de cette lutte incessante envers le canton, j'ai beaucoup de peine avec les dossiers qui traînent en longueur dont certains qui sont en discussion depuis près de 20 ans.

Le manque de respect de certains citoyens m'irrite et le fait de prendre les choses trop à cœur ne font pas bon ménage.

Tous ces éléments me pèsent et aux vues de certains collègues qui en font les frais dans leur santé, j'ai pris la décision de mettre un terme à mon mandat.

Je remercie déjà très chaleureusement le Président, les conseillers, les membres des commissions et surtout mes collègues pour les excellents échanges que nous avons eus.

Merci de votre attention.

M. le Vice-président remercie le Syndic pour cette rétrospective, tous les services rendus jusque-là et ceux encore rendus à la commune d'ici la fin de son mandat en fin d'année.

M. Jean-Daniel Staub, Municipal prend la parole et évoque les parcages, la mobilité et la sécurité pour les piétons en précisant qu'un dossier existe, mais que des rendez-vous avec le voyer doivent encore avoir lieu. Une présentation de ce qui a été établi par le bureau mandaté est prévue au Conseil Général du 28 novembre.

7. Divers et propositions individuelles

M. le Vice-président prend la parole et informe qu'à la suite de l'annonce de la démission du Syndic, une élection complémentaire à la Municipalité sera organisée le 24 novembre 2024.

À ce propos, une assemblée de commune aura lieu le mercredi 9 octobre à 19h00. Ce sera l'occasion de présenter le déroulement de ces élections ainsi que le/la ou les futur(e)s candidat(e)s qui se seront déjà annoncé(e)s.

Elle sera suivie à 20h00 par la Révision du PACom, dans le cadre de la révision du Plan d'affectation communal (PACom), la Municipalité et le bureau P. Gmür présenteront le projet du futur PACom et répondront à toutes vos questions.

M. Philippe Duperrex désire un point de situation concernant la rénovation de l'Hôtel de France.

M. Jean-Daniel Staub, Municipal explique que son collègue qui gère le dossier, M. René Jomini est en vacances. Il annonce que le projet a été choisi et la présentation des chiffres au Conseil Général est prévue en début d'année 2025. À voir si la Municipalité pourra gérer ces coûts.

M. Serge Clément annonce que les restaurateurs finissent à la fin du mois octobre, mais quelle sera la suite ? Est-ce qu'un restaurateur fera le tampon entre leur départ et le début des travaux ?

M. le Syndic explique que la Municipalité a probablement trouvé quelqu'un, car deux personnes sont intéressées. Beaucoup de choses sont encore à discuter, notamment le service de l'Etat doit donner son autorisation pour que le restaurant puisse fonctionner dans l'état et un contrat devra être fait avec les nouveaux restaurateurs.

M. le Vice-président prend la parole et parle de l'allure vestimentaire. Il informe avoir relu le protocole avant de venir présider le Conseil Général. La cravate est réservée au Président et uniquement au Président. Si le Vice-président anime le Conseil Général, une chemise à peu près propre suffit.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h45

Le Vice-président



La Secrétaire

